



La Marianne de Plozévet

Maires de Plozévet :

Une histoire de familles...

Partie 2
[1841- 1876]

1841-1843

Le Guellec Louis-Alain

(meunier à Kersuot)

Fils de Charles Le Guellec et Catherine Kerloch .

Né le 11.02.1803.au moulin de Kersuot ; Décédé le 17.07.0846.

*Marié le 13.10. 1823 avec Anne Marguerite Strullu, fille du maire
Alain Strullu de Lessunus*

Oncle de Jacques.

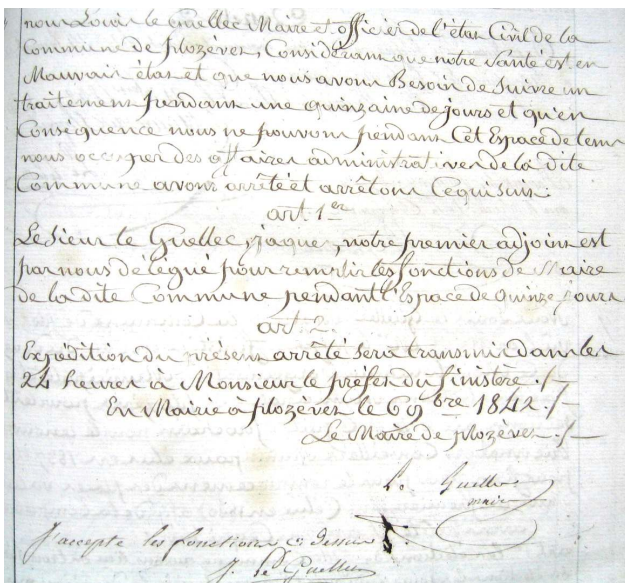
*Gendre de Alain Strullu dont il a épousé la fille Anne Marguerite en
1823.*

*(Ce même jour Alain Strullu frère du maire, épouse Marianne Guellec,
nièce de Charles Le Guellec, sœur de Jacques)*



Année 1842 : aucun conseil municipal n'est enregistré cette année là. Le maire était malade. Jacques Le Guellec fut son remplaçant pendant 2 mois, d'octobre à janvier 1843.

Le 6 novembre 1842, il publie l'arrêté qui suit :



Nous, Louis Le Guellec, Maire et officier de l'Etat Civil de la commune de Plozévet, considérant que notre santé est en mauvais état et que nous avons besoin de suivre un traitement pendant une quinzaine de jours et qu'en conséquence nous ne pouvons pendant cet espace de temps nous occuper des affaires administratives de la dite commune avons arrêté et arrêtons ce qui suit

Art. 1^{er}

Le Sieur Le Guellec Jacques, notre premier adjoint, est par nous désigné pour remplir les fonctions de Maire de la dite commune pendant l'espace de quinze jours.

Art 2.

Expédition du présent arrêté sera transmis dans les 24 heures à Monsieur le Préfet du finistère .

En mairie à Plozévet le 6 novembre 1842

Le maire de Plozévet

Le Guellec, maire.



Nous Louis Le Guellec, maire et officier de l'Etat Civil de la commune de Plozévet, considérant que ma longue maladie et le besoin de suivre un régime ordonné me met dans l'impossibilité de vaquer à mes fonctions administratives dans la dite commune de Plozévet, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article 1^{er}

Le Sieur Le Guellec Jacques, notre premier adjoint, est par nous désigné pour remplir les fonctions de Maire de la dite commune pendant l'espace de cinq semaines, c'est-à-dire jusqu'au premier janvier mil huit cent quarante trois..

Article 2.

Expédition du présent arrêté sera transmis dans les 24 heures à Monsieur le Préfet du finistère .

En mairie à Plozévet le 21 novembre 1842

Le maire de Plozévet

Le Guellec, maire.

J'accepte les fonctions ci-dessus, avec le sceau de la Commune :

En 1843, Louis Alain le Guellec préside les conseils municipaux jusqu'en novembre. Il reste conseiller municipal lorsque Jacques Le Guellec (son neveu) devient maire en 1843. Louis Alain le Guellec décède en 1846 et Jacques meurt en 1848, pendant son mandat.

1843-1848 <u>2^{ème} mandat</u>	Le Guellec Jacques	(Cultivateur- meunier à Brennizennec)
--	--------------------	--

En 1843, le préfet légalise la situation en rappelant Jaques le Guellec au poste de maire en octobre.

Ce dernier ne cache pas sa satisfaction et écrit :

« vous avez l'intention de me conférer les fonctions de maire. Je me suis concerté avec les plus notables, particulièrement avec le maire actuel et le nommé Julien . Je suis à nouveau disposé à faire un sacrifice de mon ministère afin de rétablir une seconde fois le bon ordre dans ma commune. »

- **En février 1848 la république est proclamée et le suffrage universel est établi pour les hommes de plus de 21ans**

En avril, 700 plozévétiens allèrent voter à Plogastel, conduits par leur maire et le recteur Le Louët , drapeau tricolore déployé.

- Des élections municipales ont lieu en juillet : 20 conseillers sur 21 sont élus par le peuple, le **maire « nommé » restant conseiller**. Le 13 août les conseillers choisissent le maire et ses deux adjoints par bulletins secrets et individuels (les illettrés, encore très nombreux, faisaient remplir leurs bulletins à l'extérieur par des hommes de confiance) : **Jacques Le Guellec** reste maire. **Pierre Julien** devient son premier adjoint, le citoyen **Alain Le Corre** de Brumphuez est 2^e adjoint.

Liste du conseil municipal élu le 30 juillet 1848 . (le maire lira, en breton et en français, les instructions du préfet

concernant l'installation du conseil.)

Corentin Mazo Jean Le hénaff Yves Le Goff Jean Gentric Pierre Julien Corentin Le Goff Jean le Bourdon Alain Tymen Pierre Cabillic Jean Le guellec Jean Le guellec Alain le Corre Alain le Quéré François Le Gouill Mathieu Le Quéré René Coroller Jean Gentric Jacques Le Dem Abs Christophe bolzer père Louis Prigent	Lesneut Kersy Kerfurunic Trohinel Mengleux Keringard Trologot Trébrévan Kerhat Rubiscou Kermao Brumphuez Kervinou Kerlaéron Brumphuez Trohinel Queldrec Kerhat Keringard kergoff
--	---

Election du maire et de ses adjoints par scrutin secret individuel (18 votants).

Jacques Le Guellec est élu maire avec 17 voix contre 1 à Pierre Julien.

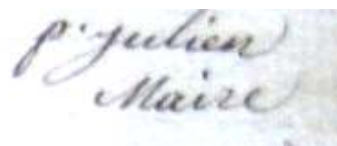
Pierre Julien est 1^{er} adjoint (17voix) ; **Alain le Corre** est 2^{ème} adjoint avec 12 voix contre 6 pour Alan Quéré.

Jacques Le Guellec décèdera le 03.11.1848.

1848-1865

Julien Pierre

(Cultivateur à Mengleux)



Né le 04.02.1806 à Mengleux.

Décédé le 20.12.1876 à Mengleux.

Marié le 30.06.1829 à Plozévet avec Marie Strullu de Lessunus, fille du maire Allain Strullu

Fils de Pierre Julien et de Catherine Gentric.

Sa mère est Catherine Gentric, fille du maire Henry Gentric de Brumphuez et veuve de Allain Strullu de Lessunus (frère du maire de même nom).

Cousin germain de son adjoint Allain Le Corre.

Il se trouve à la tête du conseil municipal après le décès de Jacques Le Guellec.

Il sera **élu maire** le 19 novembre 1848 et **deviendra le premier maire de Plozévet, ELU** par le peuple.

Pierre Julien laissera le souvenir d'un maire ferme et résolu, n'hésitant pas à tenir tête au préfet à plusieurs reprises

La deuxième République sera brève. Après le Coup d'Etat de décembre 1851, une nouvelle Constitution promulguée en janvier 1852, va renforcer l'autorité des préfets vis-à-vis des maires.

Pierre Julien devra demander l'autorisation de maintenir Alain Le Corre et Alain Le Quéré (de Kervinou) dans leurs fonctions de 1^{er} et 2^{ème} adjoint.

- **La prestation de serment du maire est instituée en octobre 1852 :**

Avec ses deux adjoints il doit jurer « obéissance à la Constitution et fidélité au Président ». Un procès verbal de la prestation de serment rédigée par le conseiller **Yves Marie Fouillard** sera adressé au Préfet.

- **En décembre le Président devient l'Empereur Napoléon III**, une nouvelle prestation de serment sera nécessaire en mars 1853, remplaçant « *Président* » par « *Empereur* ». C'est **Christophe Bolzer** qui rédige le procès verbal.

A la demande du Préfet, la commune (sans ressources) est **obligée d'acheter** le drapeau et le buste de l'Empereur.

- Le 08.07.1855 : Installation du maire et de ses adjoints.

Pour l'installation de **Pierre Julien, maire**, Christophe Bolzer remplace le premier conseiller absent. (Le second conseiller est illettré.)

Ils ont débité « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur »

En 1855 Rolland Le Bail cède sa charge de notaire à son fils Lucien

- Le 1^{er} octobre 1855, à la suite du décès d'Alain Le Corre, le remplacement doit se faire avec l'accord du Préfet. Parmi les trois « propriétaires » proposés par le maire, le Préfet choisira **Guillaume Le Berre**, cultivateur, 41ans, 1^{er} conseiller municipal, 1000F de revenu. Il sera installé le 6 janvier 1856.

(les deux autres personnes étaient Michel Moris, aubergiste- marchand de vin, 41ans, 2^{ème} conseiller, 600F de revenu et Jacques Le Dem, cultivateur, 54ans 3^{ème} conseiller, 1200F de revenu).

- Le 25 mai 1856, Pierre Julien demande au préfet de pourvoir au remplacement de son 2^{ème} adjoint **Alain Le Quéré** qu'une condamnation pour vol vient de priver de ses droits civiques.

Les trois propositions sont : **Michel Moris, Jacques Le Dem** et **Noël Hénaff**, né en 1817... Le premier aurait une profession incompatible avec la fonction, le second causerait des difficultés dans la police des goémons dont la récolte est réglementée et il est natif de Plouhinec !

Trop c'est trop !! Pierre Julien, aidé par le recteur ose tenir tête au préfet pour faire nommer **Michel Moris** qui prêtera serment le 8 juin 1856 devant tous les conseillers parmi lesquels **Lucien Le Bail**.

- L'école est encore réservé à une partie infime de la population, la maison d'école est en projet depuis longtemps mais la commune n'a pas le financement et les « plus imposés » qui forment la majorité du conseil municipal ne veulent pas payer.

Etablissement de l'école mixte : par lettre du 23.07.1860 le préfet engage la commune à faire construire une nouvelle maison d'école. L'inspecteur juge que les dépenses engagées pour réparer l'ancienne école seraient inutiles et inefficaces.

Le conseil propose une école mixte des sœurs car :

- *La population est pour.*
- *Malgré la bonne volonté de l'instituteur, l'école des garçons n'a jamais eu de résultats à Plozévet.....*
- *Les petites filles sont ignorantes et les ménages mal gérés .Ignorance religieuse.*
- *Les femmes sont livrées, plus que les hommes au vice dégradant de l'ivrognerie.*
- *Pas assez d'enfants pour alimenter 2 écoles à cause du manque de goût pour l'instruction..*
- *Les sœurs auront un double rôle : éducation et suivi sanitaire auprès des très nombreux pauvres de Plozévet.*

En janvier 1861 le conseil municipal écrit :

La commune est autorisée à bâtir une école assez vaste pour accueillir tous les enfants de 5 à 13ans (550 environ) ; Avis du conseil : il n'a pas les moyens pour une aussi vaste école.

Elle serait trop grande car Seulement ¼ des enfants fréquenteront l'école :

- *1/3 de la population se trouve à plus de 6km: trop long pour aller à l'école par des chemins en mauvais état....il serait imprudent d'y engager les enfants.*
- *En bord de mer il n'y a pas de clôture et les enfants sont indispensables pour garder les bestiaux.*
- *A la belle saison les enfants sont indispensables au sarclage des légumes.*
- *Les domaniers ne sont pas assez riches pour payer des domestiques, il est indispensable que les enfants les aident au champ.*
- *Ils sont indispensables pour l'aide à la fabrication de la soude.*

Le conseil est disposé à faire un sacrifice pour une école de 80 à 100 élèves.

- Le 10 août 1860, Pierre Julien handicapé par une maladie des yeux demande au préfet de le remplacer par **Lucien Le Bail**. Refus net. La famille Le Bail est connue pour ses idées républicaines.

En août 1860 : Installation du maire **Mr Julien et des adjoints Moris et Le Berre**.

Le 2 septembre 1860 : Installation du conseil municipal :

Un vent de fronde semble souffler sur Plozévet : En juin 1862 Michel Moris décède. **Nicolas Bolzer** est nommé pour le remplacer mais refuse de prêter serment de fidélité à l'Empereur : il sera « démissionné » aussitôt et remplacé par **Christophe Le Bolzer** de Keringard, 1200F de revenus.

Le 10 avril 1865 enfin, le premier adjoint **Guillaume Le Berre** est prié par le Préfet de notifier à M. Julien la suspension de ses fonctions par arrêté de Ministre de l'Intérieur.

NB. Les archives municipales de Plozévet contiennent un très grand nombre de lettres et d'arrêtés émis pendant le mandat de Pierre Julien. Cet abondant courrier témoigne de certains aspects de la vie sociale de la commune à cette époque.

1865-1870 Le Berre Guillaume (<i>Cultivateur à Brumphuez</i>)

Il est de la même famille que les épouses de Henry Gentric et Charles Le Guellec

Né en 1814 à Kergoz en Plouhinec. Décès le 26.05.1874 à Brumphuez

En 1836 à Plozévet, il épouse Marie Anne Le Quéré de Brumphuez..

Les époux savaient signer le père et la mère du marié également.

Neveu de l'épouse de Henry Gentric.



*Guillaume et Marie Anne ont eu 9 enfants, nés à Brumphuez. Les 5 premiers sont morts en bas âge. Le 6^{em}.e Guillaume, époux de Perrine Bolzer de Kéringard a eu 8 enfants. Le 8^{em}.e, Pascal devint prêtre en 1879, vicaire à Moëllan puis à St Louis de Brest avant d'être aumônier de Ste Marie à Quimper. Il fut enfin recteur de Pluguffan où il décéda en 1910. (source : chanoine Perennet)
Le 9^{em}.e enfant, né en 1857 n'a vécu que 19 jours.*

Depuis 1855, il était adjoint au maire pendant le mandat de Pierre Julien.

Nommé maire le 14 juillet 1865.

Après avoir annoncé sa révocation à Pierre Julien il remplit provisoirement les fonctions de maire jusqu'à son installation le 12 septembre.

- Le 17.12.1865 : Installation de Christophe Bolzer comme adjoint ; le maire précise que c'est une confusion d'identité qui avait fait appeler Nicolas Bolzer à sa place...
- Quelques mois plus tard, le conseil municipal a dû voter 820F pour payer le rétablissement de l'état civil de 1863 et 1864 que Pierre Julien n'était plus en mesure de tenir.

L'an mil huit cent soixante cinq le trois décembre.....

Le conseil municipal de Plozévet réuni ce jour, à l'effet de voter, conformément à la lettre de Monsieur Le Préfet en date du vingt huit novembre dernier, la somme de huit cent vingt francs due à Messieurs les juges de paix et greffier du canton de Plogastel St germain et au greffier du tribunal civil de Quimper **pour le rétablissement des notes de l'état civil de Plozévet**, omis sur les registres pour les années mil huit cent soixante trois et mil huit cent soixante quatre,

Se refuse à faire peser sur les habitants de cette commune une charge aussi lourde, ne voulant point, du reste, admettre que celle-ci ait à supporter les peines pécuniaires qui résultent d'actes émanés d'un maire et d'un secrétaire dont il ne leur était pas donné de surveiller les actes de ce genre.

Du reste, le conseil avait dû avec regret maintenir à une époque de laquelle doit dater le commencement de ces omissions le maire dans la responsabilité duquel elles ont été commises, alors que celui-ci, sentant désormais son impuissance occasionnée par des infirmités aurait dû présenter sa démission.

Le juge de paix de Plogastel écrit au Préfet pour tenter d'obtenir la nomination de Lucien Le Bail comme 1^{er} adjoint, vantant au passage les mérites du maire qu'il vient de nommer :

« *Le Berre, homme sage, d'excellente conduite, sympathique à toute la population, il a administré à la satisfaction générale* ». Peine perdue !

A sein du conseil municipal, le maire passait pour un « brave homme » mais on lui reprochait d'être trop peu

soucieux des intérêts communaux et surtout de manquer d'initiatives. De plus il faisait figure d'homme de droite très clérical.

En 1870 l'Empire s'effondre, les républicains mettent en place un gouvernement de défense nationale. La réorganisation administrative de la République Française s'amorce rapidement.

Le 14 septembre 1870 les membres du conseil municipal se réunissent pour « *Prêter serment d'obéissance à la République et fidélité à ses Représentants* ». La réunion est présidée par **Pierre Le Quéré**, adjoint délégué en l'absence du maire « empêché ».

Guillaume Le Berre est écarté le 16 septembre 1870.

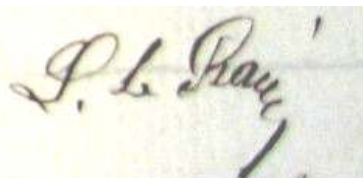
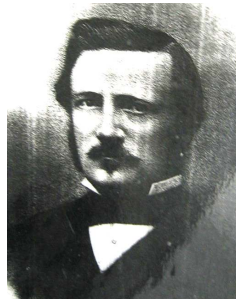
Lucien Le Bail est maire, il prête serment le 20 septembre, la Troisième République s'installe.

(15 jours plus tôt Guillaume Le Berre était désigné maire par le Préfet ; Lucien Le Bail était élu conseiller 17^{ème} sur 21. Très vite la République a voulu asseoir son autorité en s'appuyant sur des hommes ayant démontré un attachement sans faille aux idées républicaines et en écartant rapidement les autres)

1870-1874
1^{er} mandat

Le Bail Lucien (notaire)

En 1855, son père Rolland lui vend sa charge de notaire.



Né le 01.12.1828 à Pleyben ;
Marié le 14.07.1856 à Quimper avec Maria Laplace qui décède le 12.01.1898.
Notaire domicilié à Landudec.

- **En septembre 1870, dès la chute de l'Empire**, Lucien Le Bail est nommé maire par le préfet, la commune a besoin de quelqu'un d'énergique **au cas où « un revers accidentel de nos armes surviendrait »**. Il prête serment le 20 septembre.

La guerre, perdue par la France, s'achève en février 1871.

De nouvelles élections municipales ont lieu les 30 avril et 7 mai 1871. On voit renaître l'opposition des « Le Guellec ». Une demande d'annulation est transmise au préfet qui la rejette.

- *Voici la liste des reproches :*

1. Des électeurs ont voté et n'avaient pas 21 ans ;
2. De même des citoyens déchus de leurs droits ;
3. Le secrétaire a refusé de communiquer la liste électorale permettant de vérifier si le nombre de votants est égal à celui des votes
4. la « boîte du scrutin » n'était pas fermée à deux serrures ;
5. les conseillers élus sont presque tous de la même section et pris parmi les clients de Monsieur le Bail ;
6. Il se trouve dans le conseil 6 à 8 beaux frères ;
7. l'affiche convoquant les électeurs a été déchirée avant le jour du scrutin ;
8. les cartes d'électeurs distribuées dans une partie de la commune ne l'ont pas été dans l'autre et n'ont pas été réclamées au moment du vote.

A cette époque le maire veille également à l'organisation du scrutin, tant du point de vue matériel (tables, urnes, isolements), que du point de vue de la constitution du bureau (présidents et assesseurs). Il veille à ce que le vote s'effectue dans le calme et la sérénité.

Jusqu'au milieu de la III^e République, ces notions resteront relatives. Les enveloppes ne sont pas obligatoires sous l'Empire et seul le bulletin de vote du candidat officiel est blanc, ce qui permet au maire de connaître le vote de chaque citoyen.

Aux débuts de la III^e République, le scrutin dure deux jours. Pendant la nuit, c'est le maire seul qui surveille l'urne. Les Républicains y voient une atteinte portée à la sincérité du vote par les monarchistes qui dominaient l'Assemblée à cette époque et qui donc avaient voté cette loi sur la durée du scrutin. Les citoyens désireux de voter pour des candidats républicains étaient donc invités à ne voter que le deuxième jour, afin de limiter la "tricherie".

C'est cette équipe municipale qui, la première, va demander au Préfet le 18 février 1872, la création d'une **école de garçons**. Jusque là l'école communale mixte était dirigée par des religieuses dans une école en fort mauvais état.

Le 24 mai 1873, sous la pression des monarchistes le Président Thiers doit démissionner, il est remplacé le jour même par le **Maréchal Mac-Mahon**. Dès lors le Président, le Gouvernement, l'Assemblée et l'Eglise catholique souhaitent la restauration mais le Comte de Paris, le Comte de Chambord et les royalistes ne peuvent se mettre d'accord et décident que **Mac Mahon restera président pendant 6 ans**.

Lucien Le Bail est écarté par ce retour de flamme anti- républicain.

1874-1876

Le Goff Yves

(cultivateur à Kerfurunic)

Né en oct 1833 à Kerfurunic, fils de Yves et de J le Bourdon.

Epoux de Le Dem Catherine

(1839-1897, née à Kerhat) et dont la famille était originaire de Plouhinec (Flibere)

Le père de Yves Le Goff est né en l'an 13 à Kergoz en Plouhinec et décédé en 1867 à Kerfurunic., Il fut conseiller municipal en même temps que Jacques Le Dem.

Sa grand-mère est Urbane Malscoët, petite fille du juge de paix Jean Louis Malscoët qui écrivit le récit du naufrage du vaisseau de Droits de L'Homme.

Le père, Jacques, et le grand père de Catherine savaient signer. (voir les actes de mariage en 1826 et 1793 à Plouhinec).

Maire suscité par le pouvoir. (arrêté préfectoral du 19 février 1874)

Sieur le Bolzer est 1^{er} adjoint.

Le 11.03.1874, **Henry Gourlaouen** est installé 2^{ème} adjoint (arrêté ministériel du 26.02.1874). Il n'a jamais fait partie du conseil municipal mais des renseignements confidentiels disent :

« **Excellent homme, très estimé. Signalé de divers côtés et qui achèvera de constituer, dans cette importante commune jusqu'ici placée sous l'influence d'un notaire égaré par une vanité exagérée, une municipalité sérieuse et sympathique à la population...** » (ANF 1b II Finistère)



Christophe Bolzer est nommé premier adjoint, **Lucien Le Bail** reste conseiller municipal mais sera souvent absent.

En exécution de la loi du 12 août 1876 le conseil municipal se réunit le 8 octobre pour élire un nouveau maire et 2 adjoints. Le vote secret sur papier blanc se déroule sous la présidence de **Yves Le Guellec**, le plus âgé.

En 1876 le maire demanda à Le Bail de faire liste commune, ce qui fut refusé : c'était une lutte de parti à parti. L'affrontement politique blancs-rouges est alors clair et total.

En avril 1876 le garde-champêtre démissionne, en septembre c'est le secrétaire de mairie qui part, lassé par les tracasseries. Le maire s'en plaint.

En octobre Lucien le Bail retrouve son poste.

Fin de la deuxième partie